

MAIRIE DE ST GEOIRS

10 place Saint-Georges
38590 ST GEOIRS



04.76.65.47.63



mairie.st.geoirs@wanadoo.fr

Date de convocation

16/07/2021

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 9

Absent : 6

Pouvoirs : 5

Votants : 14

L'an deux mille vingt et un et le 22 juillet à 19h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle de la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Nadine GRANGIER, Maire

Membres présents : Mesdames Messieurs : Nadine GRANGIER, Pierre AMORE, Michelle BERRIER, Sylvie BINGLER, Audrey FARAUT, Maxime GENEVEY, Jean-Michel LEFRANCOIS, Alexandre MARION et Marianne MAY.

Membres absents excusés : Mesdames Messieurs : Virginie CHAVANT, Christophe CHEVALLIER, Bertrand GENEVEY, Roland GENEVEY, Benjamin LATORRE et Jean-Christophe MANET

Pouvoirs : Madame Virginie CHAVANT donne pouvoir à Madame Michelle BERRIER pour tout vote en son nom
Monsieur Christophe CHEVALLIER donne pouvoir à Monsieur Pierre AMORE pour tout vote en son nom
Monsieur Bertrand GENEVEY donne pouvoir à Madame Marianne MAY pour tout vote en son nom
Monsieur Roland GENEVEY donne pouvoir à Madame Nadine GRANGIER pour tout vote en son nom
Monsieur Jean-Christophe MANET donne pouvoir à Madame Sylvie BINGLER pour tout vote en son nom

COMPTE RENDU DU MAIRE ET PROCÈS VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du jeudi 22 juillet 2021

Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil... madame Sylvie BINGLER est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Madame le Maire demande à l'assemblée si le procès-verbal de la dernière séance suscite des remarques. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 24 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

Délibération : 2021-16 :

Objet : Recrutement d'un contrat aidé

Madame le Maire expose qu'il convient de prévoir les besoins en personnel, pour assurer les missions de nos services périscolaires.

Elle rappelle que l'organisation 2021/2022 repose sur deux emplois.

- un poste d'adjoint technique ppal 2^{ème} classe 23/35 heures occupé par un agent titulaire pour assurer les fonctions d'accueil et d'accompagnement des enfants du périscolaire, du service restauration scolaire ainsi que l'entretien des bâtiments communaux.

- un poste d'adjoint technique de 17,50/35 heures pour les mêmes fonctions.

Considérant que l'agent sur le poste d'adjoint technique est en disponibilité.

Considérant qu'il convient pour assurer le bon fonctionnement de la Cantine, de l'accueil périscolaire, de l'entretien des locaux communaux, pour l'année scolaire 2021.2022 de prévoir un poste à temps partiel.

Madame le Maire précise que le recrutement peut être réalisé dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétence (PEC) et pris en charge par le Département à hauteur de 60% du montant du SMIC horaire brut. A cela s'ajoute la formation suivie qui doit être pris en charge par l'employeur.

Les échanges portent sur les besoins réels pour une organisation adaptée, notamment en cas d'absence de l'autre agent. Madame le Maire propose le recrutement d'un PEC 20 heures, réparties sur le service de cantine, d'accueil périscolaire et d'entretien des locaux communaux, l'agent pourra intervenir sur d'autres missions ponctuellement (atelier mémoire, tâches administratives) à compter du 01 septembre 2021 et pour une durée maximale d'un an.

Après délibération le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, 14 voix pour dont 5 pouvoirs

- D'autoriser Madame le Maire à recruter à compter du 01 septembre 2021 un agent en contrat aidé à raison de 20h hebdomadaires pour une durée maximale d'un an.
- De signer tout document se rapportant à cet emploi.

Délibération : 2021-17 :

Objets : Révision des loyers appartement A, B et C, 10 place Saint-Georges

Objet : Révision des loyers appartement A, B et C, 10 place Saint-Georges

Madame le Maire rappelle que les loyers des logements communaux situés 10 place Saint-Georges sont révisés annuellement.

L'Indice de Référence des Loyers - IRL- qui sert de base pour la révision est le suivant :

La nouvelle valeur IRL est celle du 2ème T. 2021 : 131,12

Valeur IRL au 2ème T. 2020 : 130.57

Montant du loyer logement A hors charges au 1er juillet 2021 : 331.33 €

L'augmentation du loyer logement A, devant être établie sur cette base, serait la suivante :

$331.33\text{€} \times 131.12 / 130.57 = 332.72 \text{€}$

Montant du loyer logement B hors charges au 1er juillet 2020 : 455.40 €

L'augmentation du loyer logement B, devant être établie sur cette base, serait la suivante :

$455,40\text{€} \times 131.12 / 130.57 = 457.31 \text{€}$

Montant du loyer logement C hors charges au 1er juillet 2020 : 455,40 €

L'augmentation du loyer logement C, devant être établie sur cette base, serait la suivante :

$455,45\text{€} \times 131,12 / 130.57 = 457,31 \text{€}$

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide** à l'unanimité des membres présents, 14 voix pour dont 5 pouvoirs :

- **D'appliquer** l'indice de révision des loyers à compter du 1^{er} juillet 2021 pour les logements A, B et C, sise 10 place Saint-Georges
- **Donne tous les pouvoirs** à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

Projet Multiservices

Le Maire expose à l'assemblée deux solutions pour ce projet route de St Marcellin à Cours sur une parcelle appartenant à la commune.

- Se diriger vers un bailleur social comme Pluralis pour la construction des logements et du multiservices via un bail à construction ou un bail emphytéotique
- Se rapprocher d'un constructeur et négocier avec ce dernier.

Elle présente une esquisse d'un projet proposé par une entreprise pour 9 logements dans un bâtiment R+1 et un local commercial non attenant. Elle demande l'avis des élus qui sont plutôt favorable à la deuxième solution.

Cette proposition sera donc approfondie et présentée lors d'une réunion publique.

Questions Diverses

Cimetière

Madame le Maire propose d'engazonner les allées du cimetière. Elle relate des expériences de certaines communes et montre un exemple photo à l'appui. Le Conseil municipal est favorable à cette proposition.

Ambroisie

Monsieur Jean Michel LEFRANCOIS propose une matinée citoyenne pour l'arrachage de l'ambroisie. Décision est prise pour un rendez-vous à la Mairie le samedi 31 juillet à 8h30.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h15.

Fait à St Geoirs, le 23 juillet 2021
Nadine GRANGIER, Maire

